

ÂGE MINIMUM EXIGÉ POUR LA CONFIRMATION : 12 Mois sauf

1^{er} Groupe :	Bergers Allemand et de Brie, Bouvier des Flandres.....	15 mois
2^e Groupe :	Schnauzer Géant, Dogues Allemand, de Bordeaux, du Tibet, Mastiff, Bullmastiff, Mâtin Napolitain, Montagne et Mâtin des Pyrénées, Fila Brasileiro, Mâtin Espagnol, Montagne Portugais, Rafeiro de Alentejo, Castro Laboreiro, St-Bernard, Terre-Neuve, Landseer, Léonberg, Dobermann, Rottweiler, Hovawart, Cane Corso, Grd Bouvier Suisse, Bouvier Bernois	15 mois
3^e Groupe :	Staffordshire Américain.....	15 mois

4^e Groupe :	Teckels.....	15 mois
5^e Groupe :	Chien du Pharaon, Cirneco de l'Etna, Podengo Portugais (moyen et grand), Canario, Ibizenco Samoyède, Akita Inu, Esquimau du Groenland, Akita Américain.....	15 mois
6^e Groupe :	Rhodesian Ridgeback, Dalmatien.....	15 mois
8^e Groupe :	Retrievers.....	15 mois
9^e Groupe :	Épagneuls Pékinois et Japonais.....	10 mois
10^e Groupe :	Afghan, Saluki, Barzoï, Deerhound, Irish Wolfhound, Galgo, Greyhound, Magyar Agar, Azawakh, Sloughi, Chart Polski	15 mois

OBLIGATIONS

Chiens de 2^{ème} Catégorie : (Rottweiler, Tosa, American Staffordshire Terrier) **ou pour les chiens en provenance de l'étranger, Joindre obligatoirement**, la photocopie du passeport (1^{ère} page intérieur + page où figurent les vignettes de la vaccination Anti-Rabique) en mentionnant votre nom, n° d'inscription et votre N° de téléphone.

L'organisation recommande aux propriétaires des chiens des races concernées de 2^{ème} Catégorie de prendre à la lettre les dispositions relatives à l'article 211-5 de la loi du 6 janvier 1999 notamment **la tenue en laisse et muselière en dehors de la confirmation devant le Juge.**

POUR VOUS RENDRE A LA SEANCE DE CONFIRMATION – ACT GIRONDE - EYSINES

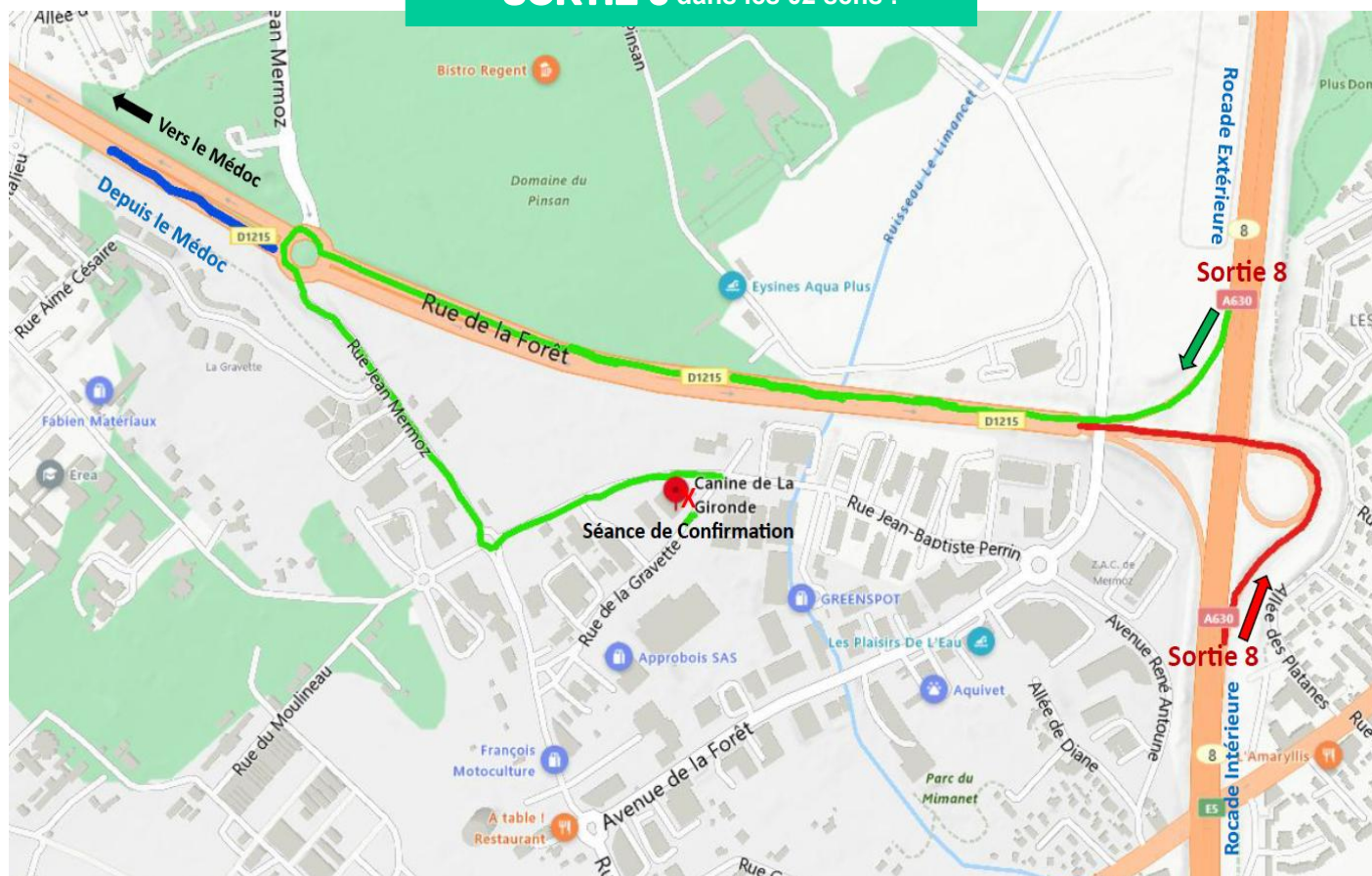
En venant de la Rocade Extérieure :

- Via A 10 venant de PARIS – CHARENTE
- Via N89 & A89 venant de PERIGUEUX – LIBOURNE

En venant de la Rocade Intérieure :

- Via A63 venant du BASSIN / DES LANDES / BAYONNE
- Via A62 venant de LANGON / AGEN / TOULOUSE
- Via A65 venant de MONT DE MARSAN / PAU

SORTIE 8 dans les 02 sens !



**- Association Canine Territoriale de la Gironde – ACT GIRONDE -
25, rue de la Gravette – 33320 EYSINES
Coordonnées GPS : 44.8699, -0.6587**

